

COMMANDE DE REPAS ANNUELLE

année scolaire 2018 / 2019

Nom & prénom de l'enfant : í ..

Né le : í í . / í í . / í í .

Etablissement scolaire : í .. í í í Classe í í í í í í í í í í í í í í

Cocher le(s) jour(s) concerné(s) :

Lundi
 Mardi
 Jeudi
 Vendredi

REPRESENTANT LEGAL

NOM í .. Prénom í ..

Adresse í .. í í í í í í í í í í í í í í ..

Tél privé í ..

Portable í ..

Tél bureau í ..

L'inscription annuelle est possible et demeure valable pour la totalité de l'année.

En cas d'annulation des repas, prévenir 48 h 00 à l'avance (avant 9h00) le secrétariat de mairie de Val de Fier.

L'annulation doit être exceptionnelle, pour un motif imprévisible et dûment justifié (certificat médical, avis d'hospitalisation, courrier de la famille pour évènement familial majeur, modification de planning imposé par l'employeur).

ATTENTION : votre enfant ne pourra manger à la cantine que si la fiche de renseignements convive allergie/intolérant de 1001 REPAS est jointe à cette demande. Si aucune allergie répondre néant

Signature